



**Ministère de la Femme, de la Famille,
du Genre et de la Protection des Enfants**

**Cellule de Suivi Opérationnel des
Programmes de Lutte contre la Pauvreté**



FICHE DE PRESENTATION

**PROJET D'APPUI A LA STRATEGIE NATIONALE
POUR L'EQUITE ET L'EGALITE DE GENRE II
(PASNEEG II)**

Septembre 2019

I. CONTEXTE

Le Sénégal a adopté depuis 2005 la **Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre (SNEEG)** qui est le document et le cadre global de référence qui clarifie la vision du pays en matière de genre et définit les actions visant à intégrer progressivement et efficacement les questions de genre dans les priorités de développement.

Sur la base des conclusions de la revue à mi-parcours de la SNEEG 2005-2015 et des orientations et priorités d'action du Plan Sénégal Émergent (PSE), la deuxième phase de la SNEEG (2016-2026) a été formulée selon une approche basée sur les droits humains et axée sur les résultats.¹

Les orientations de la SNEEG trouvent leur fondement dans les axes du Plan Sénégal Émergent (PSE). En effet, la prise en compte des questions de genre constitue un enjeu majeur dans la mise en œuvre du PSE et, en particulier, au niveau de l'objectif stratégique 3 qui vise à **autonomiser et à promouvoir la femme et la jeune fille**. En effet, le PSE met l'accent sur l'élimination de la discrimination, des inégalités et des VBG afin de réduire la pauvreté et d'atteindre le développement humain durable.

Ainsi, le PSE exige le renforcement de la prise en compte de la dimension genre dans les politiques publiques en assurant la protection des droits de la femme et des groupes vulnérables et l'instauration d'un "*environnement institutionnel, socioculturel, juridique et économique favorable à la réalisation de l'égalité de genre*".²

Dans le cadre de la prévention, de la lutte contre les violences basées sur le genre et de la prise en charge holistique des victimes et survivantes de VBG, le Sénégal a élaboré le "**Plan d'Action National pour l'Eradication des Violences Basées sur le Genre et la Promotion des Droits Humains (2017 – 2021)**" dans le cadre de la mise en œuvre du **Programme Conjoint de lutte contre les VBG et de promotion des droits humains**.

II. LES ACQUIS DU PASNEEG I

A l'issue de la mise en œuvre du PASNEEG I, les résultats phares ci-après ont été enregistrés :

Au niveau stratégique, le projet a joué un rôle clé dans l'appui au gouvernement à l'institutionnalisation et à l'intégration du genre dans les outils de planification, de programmation, à travers notamment :

- La conduite d'un processus de **recherche-action sur le budget sensible au genre** axé sur le bien-être en partenariat avec le **Centre d'Analyse des Politiques Publiques de l'université de MODENA** et le **CREFAT** ;
- **l'intégration du genre dans les Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD)**. En fin 2018, 18 ministères disposent de DPPD genre ;
- **La production d'un Document budgétaire Genre** accompagnant la Loi de Finances depuis 2017;

¹ SNEEG 2016-2026

² PSE pag. 86

- L'accompagnement depuis trois ans de la revue conjointe du PSE par ***l'élaboration d'un rapport genre***.
- En partenariat avec la DEEG, ***l'élaboration d'une grille de lecture de la sensibilité genre du budget*** permettant aux Parlementaires de mesurer l'effectivité de la prise en compte du genre dans la Loi des Finances et les budgets sectoriels ;
- Le partenariat avec le Ministère de la Justice dans le processus de révision des normes discriminatoires liées au genre. De même l'implication du Collectif des Femmes Parlementaires a permis d'aboutir à leur engagement solennel à porter certaines ***propositions de réformes relatives notamment au relèvement de l'âge légal du mariage de la jeune fille, à l'autorité parentale et au choix du domicile conjugal***.

Au niveau opérationnel, le PASNEEG I a enregistré d'importants résultats en ce qui concerne particulièrement :

- la prise en charge des femmes et filles victimes de violences par le renforcement et la mise en place de cinq ***boutiques de droits*** en partenariat avec l'Association des Juristes du Sénégal (AJS);
- l'expérimentation d'un projet d'accompagnement des victimes de VBG et des groupes vulnérables (Femmes fistuleuses, Handicapés...) par ***la mise place de filets sociaux (bourses économiques)*** pour leur autonomisation ;
- l'élaboration et la mise en œuvre des ***plans de communication et de renforcement des capacités sur la BSG et les VBG*** au profit des bénéficiaires et des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet ;
- La ***traduction de la CEDEF en 6 langues nationales***, utilisable par les communautés au niveau local ;
- L'accompagnement de la commune de Kaolack dans ***l'élaboration d'un budget participatif sensible au genre axé sur le bien-être***.

III. JUSTIFICATION DU PASNEEG II

L'Italie a toujours considéré le Sénégal comme un pays prioritaire de mise en œuvre de sa stratégie de coopération et a amélioré progressivement sa contribution aux efforts de développement du pays par le financement de plusieurs programmes.

Aussi, l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement, accorde une importance capitale à la promotion de l'éradication de toute forme de pauvreté et de vulnérabilité à travers le soutien aux processus d'émergence et d'émancipation économique et sociale des groupes les plus défavorisés, prêtant ainsi une attention particulière aux femmes et aux jeunes.

C'est dans ce cadre que le Gouvernement Italien a accompagné le Sénégal dans la mise en œuvre de la SNEEG à travers le PASNEEG.

Bien que le gouvernement ait renforcé ses efforts pour la promotion de l'égalité de genre à travers une intégration progressive et effective des questions de genre dans les priorités de développement socio-économique du Pays et l'adoption de politiques en cohérence avec les Objectifs de Développement Durable, les inégalités entre les hommes et les femmes persistent encore au Sénégal.

La levée de ces contraintes, d'ordre institutionnel, législatif et réglementaire, socioculturel et économique est une condition à l'élimination des inégalités entre les hommes et les femmes, reconnue comme déterminante dans la lutte contre la pauvreté et l'instauration d'un développement humain durable prenant en compte l'équité et l'égalité de genre.

C'est au regard de ces différentes considérations qu'il a été jugé utile et opportun, d'élaborer le présent programme appelé PASNEEG II qui consolide et renforce les acquis déjà enregistrés tout en s'inscrivant dans une dynamique de passage à l'échelle à partir de la capitalisation des bonnes pratiques.

IV. LE PASNEEG II

Objectif Général

Contribuer à l'atteinte de l'ODD 5 à travers la réduction des inégalités de genre au Sénégal conformément aux orientations des politiques nationales, notamment le PSE et la SNEEG II.

Objectifs spécifiques

1. Promouvoir et protéger les droits des femmes et des filles au Sénégal à tous les niveaux (institutionnel, juridique, judiciaire, législatif, économique, social etc.) ;
2. Promouvoir l'adoption par les communautés d'attitudes, de comportements et de pratiques favorables à la non-discrimination, à la lutte contre les inégalités de genre et à la sauvegarde de l'intégrité physique et psychologique des femmes et des filles.

Composantes, résultats et lignes d'actions :

Composante 1 : Renforcement des initiatives de réformes juridiques, institutionnelles et budgétaires favorables à l'équité et l'égalité de genre.

R1. Les initiatives de réformes juridiques, institutionnelles et budgétaires favorables à l'équité et l'égalité de genre sont identifiées, renforcées, adoptées et mises en œuvre selon un principe d'appropriation.

Composante 2 : Amélioration de l'offre de services intégrés et holistiques de prise en charge des victimes de VBG.

R2. L'offre de services de prise en charge intégrés et holistiques des victimes de VBG est renforcée.

Composante 3 : Communication et sensibilisation sur les inégalités de genre et les violences à l'égard des femmes et des filles au niveau national et local.

R3. La communication et la sensibilisation sur les inégalités de genre et les violences à l'égard des femmes et des filles sont renforcées au niveau institutionnel et communautaire.

Régions d'intervention

Le PASNEEG II consolidera et renforcera les acquis de la première phase en intervenant au niveau stratégique et opérationnel : Dakar, Thiès, Kaolack, Kolda et Sédhiou

Durée

La durée de mise en œuvre du projet est prévue pour une période de **trois ans (36 mois)**.

Ancrage du Projet

Le Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des Enfants (MFFGPE) en tant qu'Organisme Exécutant assure la tutelle du projet à travers la **Cellule de Suivi Opérationnel des Programmes et Projets de Lutte contre la Pauvreté (CSO-PLCP)** ancrage technique de l'Unité de Gestion (UGP) du PASNEEG.

Budget du Projet

An1	An2	An3	Total
487.974.200 F CFA	397.474.200 F CFA	295.274.200 F CFA	1.180.722.600 F CFA

Soit un montant total de 1 800 000 euros

N.B : La Partie sénégalaise sera chargée d'assurer la mise à disposition des fonds de contrepartie (BCI) pour les dépenses non totalement prises en charge par le financement extérieur assuré par l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement (Charges fiscales, locaux, exonération des taxes sur les biens et équipements etc.).